



## Assemblée générale

Distr. générale  
22 août 2005

Cinquante-neuvième session  
Point 125 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 juin 2005

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/59/832)]

#### 59/302. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend note* de la proposition qui figure au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et de l'intention qu'a celui-ci de lui rendre compte de la situation à sa soixantième session ;

2. *Prend note également* de l'état des contributions à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine non acquittées au 15 avril 2005, dont le montant s'élève à 27,9 millions de dollars des États-Unis, soit environ 3 p. 100 du montant total des contributions statutaires mises en recouvrement, constate avec préoccupation que cent quinze États Membres seulement ont versé l'intégralité de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés, de verser les sommes dont ils demeurent redevables ;

3. *Remercie* les États Membres qui ont acquitté le montant total de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres de faire tout leur possible pour verser l'intégralité des contributions qu'ils doivent au titre de la Mission ;

4. *Souscrit* aux conclusions et à la recommandation formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>2</sup> ;

5. *Décide* de reporter le reversement du montant net des liquidités détenues sur le Compte spécial de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine au 30 juin 2004, soit 7 182 000 dollars ;

6. *Décide également* que des renseignements à jour sur la situation financière de la Mission devront figurer dans le rapport sur la situation courante des missions de maintien de la paix clôturées dont elle sera saisie à sa soixantième session au titre de la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » ;

<sup>1</sup> A/59/751.

<sup>2</sup> A/59/736/Add.8.

7. *Décide en outre* de radier de son ordre du jour le point intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine ».

*104<sup>e</sup> séance plénière  
22 juin 2005*